



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU HAUT-RHIN

**Commission départementale de la préservation des espaces naturels,
agricoles et forestiers du Haut-Rhin
Session du 8 mars 2018**

Avis rendu sur le projet de plan local d'urbanisme (PLU) arrêté de la commune de **Rixheim**

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L112-1-1 et D 112-1-11 ;

VU le décret n° 2015-644 du 9 juin 2015 relatif aux commissions départementales et interdépartementales de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers en métropole ;

VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif et notamment ses articles 5 et 6 ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 août 2015, portant composition de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers du Haut-Rhin ;

VU la saisine de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers du Haut-Rhin par la commune de **Rixheim** pour son plan local d'urbanisme en date du 13 décembre 2017 ;

Considérant la nécessité de protéger les espaces naturels, agricoles et forestiers dans le département du Haut-Rhin ;

Considérant que le projet de PLU participe globalement à la préservation des milieux naturels et forestiers ;

Considérant le nombre et la dimension des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) ;

La commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers du Haut-Rhin, émet un avis favorable au PLU arrêté de la commune de Rixheim, sous réserve de procéder à :

- **une réduction partielle de la zone aéroportuaire UE pour la partie incluse en ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) et en périmètre de protection de captage ;**
- **une réduction substantielle de la zone 2AU incluse dans la forêt de la Hardt, avec possibilité de maintenir une bande d'accès au canal. La commune disposant d'importantes zones de friches permettant le développement industriel à moyen terme.**

Fait à Colmar, le **12 MARS 2018**

Le préfet du Haut-Rhin,

Laurent TOUVET,